



Cession de droit au bail et garantie solidaire

Par **CAROJJ53**, le **27/01/2011** à **21:41**

Bonjour,

En cédant mon droit au bail, je suis restée garante solidaire du cessionnaire. Celui-ci est une SARL constituée par deux co-gérantes. J'apprends aujourd'hui que la société ne paie pas les loyers depuis un an, et le propriétaire me demande de les payer (avec les intérêts de retard). Or, lors de la cession du bail, les deux co-gérantes se sont portées caution (chacune individuellement) de la société pour le paiement des loyers. Que dois-je faire ? payer les loyers et me retourner ensuite contre les co-gérantes ? ai-je une chance de récupérer l'argent ? Y a-t-il une autre solution ? Merci de votre aide.